BURKINA FASO

Unité -- Progrès -- Justice

DECRET N° 2013-001/PRES/PM portant attribution du portefeuille de la Défense nationale et des anciens combattants

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

DECRETE

ARTICLE 1: Le Président du Faso, Chef Suprême des Forces Armées

Nationales assume les fonctions de Ministre de la Défense

nationale et des anciens combattants.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 02 janvier 2013

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

